

AMAP UNI-TERRE
CONTRAT D'ENGAGEMENT VIANDE
du 1er octobre 2020 au 28 février 2021

Ferme de Vernand
Représenté par M. JANIN Rémi

NOM Prénom

Adresse :

Adresse

2378 Chemin de Vernand 42470
FOURNEAUX

Tel : -----

Mail : -----

ci-après dénommé
« le producteur »

ci-après dénommé
« le consommateur »

Le présent contrat est passé entre les contractants nommés ci-dessus pour l'achat de produits issus de l'exploitation du producteur.

Il ne sera valide qu'accompagné des règlements correspondants et **sous réserve que le consommateur soit à jour de sa cotisation à la MJC d'Amplepuis (16 € individuelle ou 25 € famille) et de sa cotisation annuelle à l'association Réseau Amap AuRA(10 €).**

ENGAGEMENT

L'association s'engage à mettre à la disposition des producteurs et consommateurs un lieu de distribution.

L'association s'engage à mettre en œuvre tous les moyens de communication de son choix pour assurer la diffusion de l'information, développer la convivialité et favoriser la transparence.

Le consommateur s'engage à venir récupérer, lors des distributions, les colis qu'il a choisis. Il est de sa responsabilité de faire récupérer son colis en cas d'absence.

Le consommateur est solidaire du producteur et accepte les aléas de la production.

Le consommateur s'engage à assurer au **moins 1 permanence au cours des 5 mois** en accompagnant un producteur.

Le producteur s'engage à fournir tous les mois des produits concernés en fonction de sa production. Il s'engage notamment à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour fournir des produits variés de qualité dans les quantités et les échéances fixées, dans le respect de la charte des AMAP de l'association Amap Auvergne Rhône-Alpes.

DUREE

Le dit contrat est conclu pour **une durée de 5 mois soit du 1er octobre 2020 au 28 février 2021**.

Le contrat peut être rompu par l'adhérent à la seule condition qu'il désigne un remplaçant pour prendre la suite de ce même contrat (sauf cas de force majeure justifié).

DISTRIBUTION

La distribution des colis se fait sur le lieu de distribution défini par l'association actuellement dans les locaux de la M.J.C.

les vendredis

Pour la génisse : 13 novembre 2020 – 22 janvier 2020

Pour le veau : 2 octobre 2020 – 4 décembre 2020 - 12 février 2020

Pour l'agneau : 4 décembre 2020

de 18h45 à 20h.

La fréquence étant définie par le ou les choix retenus dans le chapitre « CHOIX RETENUS » du présent contrat.

Le consommateur et le producteur s'engagent à n'effectuer aucun échange d'argent sur le lieu de distribution.

COLIS

Le producteur propose dans le cadre de ce contrat de la viande de génisse, de veau et d'agneau.

COLIS GENISSE 5 kg

Livraison

5 kg de différents morceaux comprenant : 1 rosbeef de 1 kg, des steaks extras (0,7 kg), des steak (0,7kg), 2 tranches de faux-filet, 1 entrecôte (0,5kg), bourguignon (0,8 kg), pot-au-feu flanchet et plat de côte (1,1 kg)

A 70 € le colis génisse soit 14,00 € le kg

COLIS GENISSE 3kg

Livraison

3kg de différents morceaux comprenant : des steaks extras (0,5 kg), des steak (0,5kg), 2 tranches de faux-filet, 1 entrecôte (0,5kg), bourguignon (0,8 kg), pot-au-feu flanchet et plat de côte (0,7 kg)

A 42 € le colis génisse soit 14,00 € le kg

COLIS VEAU 5 kg

Livraison

5 kg de différents morceaux comprenant : 1 rôti noix de 1 kg, 1 rôti épaule de 1 kg, 1kg d'escalopes, 2 côtes avec os et 1 côte sans os de (0,5 kg), 1kg de blanquette, 2 tendrons(0,5kg)

A 80.00 € le colis veau soit 16,00€ le kg

COLIS VEAU 3 kg

Livraison

3 kg de différents morceaux comprenant : 1 rôti noix de 0,7 kg, 0,6 kg d'escalopes, 2 côtes avec os et 1 côte sans os de (0,5 kg), 0,7 kg de blanquette, 2 tendrons(0,5kg)

A 48.00 € le colis veau soit 16,00€ le kg

COLIS AGNEAU 7,2 kg

Livraison

7,2 kg de différents morceaux comprenant : 1 gigot, 1 épaule, des côtes filet, des côtelettes, de la poitrine, du collier et des abats (foie, coeur et rognons)

A 108.00 € le colis agneau soit 15,00€ le kg

COLIS AGNEAU 3,6 kg

Livraison

3,6 kg comprenant : 1/2 gigot (côté selle ou souris), 1/2 épaule roulée, des côtes filet, des

côtelettes, 1/2 poitrine et du collier
A 55.80 € le colis agneau soit 15,50€ le kg

CHOIX RETENUS

<u>MOIS CHOISIS</u>	<u>QUANTITE</u> (nombre de colis livrés)	<u>TYPE DE COLIS</u>	<u>PRIX DU COLIS</u>	<u>PRIX TOTAL</u>
		GENISSE 5 kg	70,00 €	
		GENISSE 3 kg	42,00 €	
		VEAU 5 kg	80,00 €	
		VEAU 3 kg	48,00 €	
		AGNEAU 7,2 kg	108,00 €	
		AGNEAU 3,6 kg	55,80 €	
SOMME TOTALE A REGLER =				

REGLEMENT

Le consommateur s'engage financièrement sur la période du contrat
Le paiement s'effectue lors de la signature du contrat par chèque(s) libellé(s) au nom « Ferme de Vernand » représenté par Mr JANIN Rémi et remis au producteur qui en débitera un aux dates fixées au dos.

Pour chaque livraison, faire un chèque du montant de cette livraison.

Nombre de chèques :

Le consommateur devra s'acquitter de la somme totale de € :

SIGNATURE

Le consommateur accepte les conditions définies au présent contrat qui deviendra effectif à la réception par le producteur d'un exemplaire daté et signé accompagné du règlement.

Le producteur
«lu et approuvé»
Le

Le consommateur
«lu et approuvé»
Le